

## LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

### POLLUTION URBAINE ET INDUSTRIELLE

Les efforts initiés depuis de nombreuses années par les différents acteurs du monde de l'eau, que sont les collectivités d'une part et les industriels d'autre part, sont à l'origine d'une réduction significative des rejets. Une amélioration très nette de la qualité des milieux est observée depuis les 20 dernières années. Ce résultat très encourageant se retrouve dans le bilan de l'état des eaux 2013.

Toutefois, des efforts seront encore à poursuivre afin de continuer à accompagner la mise en conformité du parc des stations d'épuration en zone rurale ainsi que la mise à niveau des ouvrages vieillissant ou mal entretenus susceptibles de présenter de nouvelles situations de non-conformité dans le futur.

Par ailleurs, dans le cadre du plan national assainissement qui a été lancé pour la période 2012-2018, deux nouvelles priorités sont inscrites pour les années à venir. Elles concernent la réduction de la pollution azotée et phosphorée qui perdure à la sortie des stations d'épuration et conduit à une eutrophisation excessive des rivières. Ainsi qu'une plus grande maîtrise des rejets d'eaux usées par temps de pluie qui doit être effectuée afin de ne pas anéantir les efforts consentis par ailleurs.

### SUBSTANCES DANGEREUSES ET PESTICIDES

Les industriels devront poursuivre l'effort engagé dans le cadre de la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau (circulaires RSDE 1 et 2), sur la qualification et la quantification des substances dangereuses émises et surtout sur la réduction de ces rejets.

La campagne de recherche (RSDE) des substances dangereuses pour l'eau s'est terminée pour les collectivités fin 2012. L'analyse de ces données (pour toute collectivité supérieure à 10 000 habitants) va permettre de connaître le flux des substances rejeté dans le milieu par les STEP et le cas échéant de cerner les contributeurs principaux sur le territoire des collectivités.

La pollution diffuse par les pesticides reste bien présente dans le bassin même si des signes d'amélioration sont observés, qui restent à suivre à moyen terme pour confirmer les tendances.

Au plan des pratiques d'utilisation, il importe de suivre :

- la progression de l'agriculture biologique, bien réelle, vis-à-vis des objectifs fixés par le Grenelle pour 2020 et le développement des mesures agri-environnementales peu actif dans le bassin ;
- la mise en place de dispositifs collectifs ou individuels de réduction des pesticides qui progressent également ;
- la dynamique enclenchée avec les actions «zéro pesticides» au niveau des communes pour les zones non agricoles.

### RISQUES POUR LA SANTE

Les objectifs du SDAGE au titre de la prévention des risques pour la santé relèvent essentiellement de la mise en œuvre de dispositifs réglementaires.

Le tableau de bord aborde de façon centrale le chantier de restauration des captages dégradés, mis en exergue dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, de façon à suivre le lancement des programmes d'actions. En complément il propose un suivi de la mise en place des périmètres réglementaires, objectif du plan santé environnement, désormais très avancé.

Enfin, l'objectif du SDAGE pour les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future est également suivi dans ces différentes phases.